

Dossier de Demande d'Enregistrement ICPE

VELAY'VALO : Projet d'installation de collecte et centre de tri de déchets banals porté par la société MJ VALORISATION sur la ZI de Chavanon à Monistrol-sur-Loire

Incidences notables du projet sur l'environnement

Date de rédaction : 25/04/2024		
Date de modification : /		
CONTACT Projet MJ Valorisation	REDACTION MJ Valorisation	SUPERVISION MJ Valorisation
<p>Pierre MOUNIER Responsable gestion déchets industriels Pierre.mounier@sas-mj.fr 07.49.92.62.51</p>	<p>Estelle PAUL Cheffe de projet environnement et sécurité estelle.paul@sas-mj.fr 07.49.34.73.52</p>	<p>Florence MARTIN Responsable offre de services environnement et sécurité florence.martin@sas-mj.fr 07.49.72.00.60</p>

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

L'article R. 512-46-3 du Code de l'environnement prévoit que le dossier d'enregistrement intègre « une description des incidences notables que le projet, y compris les éventuels travaux de démolition, est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine ainsi que, le cas échéant, les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire ses probables effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine. »

Le tableau ci-dessous synthétise les exigences stipulées par l'article R. 512-46-3 du Code de l'environnement et fait référence aux pièces du dossier ICPE associées.

Incidences du projet sur l'environnement	Documents du dossier ICPE
Description du projet (caractéristique physique)	Cf. PJ n°5 - Capacités techniques et financières
Sensibilité environnementale	Cf. Cerfa
Effets notables que le projet, y compris les éventuels travaux de démolition, est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine	Cf. Cerfa
Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire ses probables effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine	Cf. Cerfa